

Section 35

Mondes modernes et contemporains

Ces critères sont ouverts, non exclusifs, non hiérarchisés et non strictement cumulatifs

Les critères à partir desquels la section établira son évaluation se situent dans le prolongement des mandatures précédentes. Les critères présentés ci-après ne constituent pas une grille contraignante ; leur présentation n'est pas hiérarchisée ; leur liste ne prétend pas à l'exhaustivité ; une certaine souplesse est admise dans leur application. Chaque dossier sera évalué dans sa spécificité et en fonction des pratiques du champ concerné. En règle générale, les rapports devront mettre en évidence une trajectoire, de manière à aider les évaluateurs et évaluatrices dans l'examen des dossiers. La clarté, la lisibilité et la précision des dossiers sont autant d'éléments qui contribuent favorablement à l'évaluation.

Pour les rapports à vague et à mi-vague, la section demande aux personnes candidates de faire porter leur CV uniquement sur la période soumise à l'évaluation.

Les candidates et candidats sont libres de signaler toute situation particulière qui a eu un impact sur leur activité.

Évaluation périodique des chercheurs et chercheuses

Critères communs à tous les grades

- Régularité et qualité de l'activité de recherche et de la production scientifique sous tous ses formats.
- Participation à des équipes et/ou à des projets nationaux, européens ou internationaux.
- Responsabilités assumées au sein de l'animation scientifique et de la formation, en France et/ou à l'étranger.
- Responsabilités assumées au sein de l'administration de la recherche.
- Diffusion et valorisation de la recherche.

Évaluation des directeurs et directrices de recherche

Les critères communs d'évaluation sont renforcés, en particulier la prise des responsabilités au sein de l'unité d'affectation et de la communauté scientifique.

Les personnes candidates à un recrutement ou à une promotion peuvent joindre au dossier le rapport de soutenance de thèse et, s'il existe, de HDR (ou équivalent), ainsi qu'un exemplaire de la thèse ou des documents inédits de l'HDR ou équivalent (mémoire inédit, volume de synthèse).

Recrutement et avancement de grade des chercheuses et chercheurs

Critères spécifiques selon les grades

Concours CRCN

- Qualité scientifique et maturité du projet de recherche, caractère novateur dans le champ disciplinaire et par rapport aux travaux antérieurs (terrain, problématique, méthodes...).
- Capacité de déploiement du sujet dans le temps long d'une carrière de chercheur/chercheuse.
- Production scientifique : doctorat français ou étranger ; articles et ouvrages ; contributions à des colloques, séminaires, journées d'études, expositions.
- Itinéraire de recherche : bourses et concours obtenus ; séjours et collaborations à l'international ; enseignement, expériences professionnelles diverses.
- Qualité de la présentation et des échanges lors de l'audition.
- Il est recommandé aux candidats de rédiger leur projet en français, dans la mesure du possible. En cas de sélection, les auditions se déroulent en français. Cependant, elles peuvent se dérouler pour partie en anglais selon les modalités fixées par le jury et indiquées dans la convocation pour l'audition

NB : le jury évaluera l'ensemble du dossier de chaque candidat et candidate en tenant compte de la durée du parcours scientifique déjà effectué. Il est recommandé aux candidats de rédiger leur projet en français, dans la mesure du possible. En cas de sélection, les auditions se déroulent en français. Cependant, elles peuvent se dérouler pour partie en anglais selon les modalités fixées par le jury et indiquées dans la convocation pour l'audition

Le CNRS met à disposition un [guide pratique des concours](#).

Avancement au grade CRHC

Confirmation des critères de recrutement CRCN (cf. supra), en particulier :

- Production scientifique et place acquise dans la communauté de recherche (comités de revue, organisation d'initiatives de recherche).
- Implication dans la vie collective du laboratoire.
- Ouverture interdisciplinaire et à l'international.

Concours DR2

Aux critères CRHC, viennent s'ajouter :

- Publications d'ouvrages ou d'articles fondamentaux.
- Prise de responsabilité au sein des laboratoires, aptitude à la direction, à la coordination de recherches.
- Engagement dans la communauté scientifique nationale et/ou internationale.
- Mobilité thématique ou fonctionnelle.
- Encadrement d'étudiants/étudiantes et de jeunes chercheurs/chercheuses.

Le CNRS met à disposition un [guide pratique des concours](#).

Avancement au grade DR1

- Critères communs d'évaluation renforcés, en particulier dans la prise de responsabilités.

Avancement au grade DRCE

- Critères communs d'évaluation renforcés, en particulier dans la prise de responsabilités.